

PIERREFITTE SUR SEINE
(Seine Saint-Denis)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2011

L'an deux mille onze, le dix-neuf du mois de mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIERREFITTE-SUR-SEINE, dûment convoqué le 12 mai 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FOURCADE, Maire.

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS A L'APPEL :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur PERNOT, Monsieur CARRE, Madame DUPONT, Monsieur MERLOT, Madame NAVE, Monsieur GOULARD, Madame BENNACER, Monsieur ROBERT, Madame MATHEY, Monsieur JOUVENELLE, Monsieur BEN AYOUN, Madame AKKAR, Madame LEGOLL, Monsieur BOUCHER, Monsieur MENARD, Monsieur AID, Monsieur CHAULET, Mademoiselle ELOTO, Monsieur BERTHOU, Madame OLIVIER, Madame KHELIFI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES A L'APPEL :

- | | | |
|--------------------------------|-----|--------------------|
| • Madame YOUNSI | par | Monsieur GOULARD |
| • Madame AGNERAY | par | Madame NAVE |
| • Madame LATOU | par | Monsieur BERTHOU |
| • Monsieur PERROT | par | Monsieur CARRE |
| • Madame GONCALVES | par | Monsieur PERNOT |
| • Mademoiselle ZAIDI | par | Mademoiselle ELOTO |
| • Monsieur CAMARA | par | Monsieur ROBERT |
| • Mademoiselle CHARPENTIER | par | Monsieur AÏD |
| • Monsieur COUVREUR | par | Madame OLIVIER |
| • Monsieur KROUPPE DE K MARTIN | par | Madame KHELIFI |

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES A L'APPEL :

- Mademoiselle OLIVAUX
- Monsieur BAZELI
- Mademoiselle FERNANDES-SALVADOR

MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE:

- Monsieur KROUPPE DE K MARTIN arrive à 20h36 et vote à partir du point N°3.
- Mademoiselle ZAIDI arrive à 21h25 et vote à partir du point N°10.

- Mademoiselle Séverine ELOTO a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les comptes rendus des séances du conseil municipal des 7 et 28 avril 2011 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les élus ayant participé à la visite du chantier du gymnase des Poètes qui a précédé la séance du conseil municipal. Il se déclare satisfait de ce bel ouvrage qui devrait être terminé en mars 2012. Cet équipement permettra une pratique sportive de qualité.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal du 03 avril 2008 dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	TITRE	DATE
038	CONTRAT DE CESSIION DU DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE « LE CRI DE LA VACHE » ENTRE L'ASSOCIATION BLUECAP ET LA VILLE DE PIERREFITTE POUR LA CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 1945 Coût : 1 800 € nets pour l'organisation d'un défilé animé par une fanfare composée de 6 musiciens le dimanche 8 mai 2011 de 9h45 à 12h00 sur le parvis de l'hôtel de Ville, la rue de Paris et le cimetière de Pierrefitte sur seine	22 avril 2011
039	CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS A LA PERSONNE ENTRE LE CENTRE FRANÇAIS DE SECOURISME ET LA VILLE DE PIERREFITTE LORS DE LA MANIFESTATION « BASKET FAIR PLAY » Coût : 580 € nets pour une prestation le dimanche 12 juin 2011 de 9h00 à 18h00 au complexe Roger Fréville à Pierrefitte sur seine	27 avril 2011
040	CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS A PERSONNES ENTRE LE CENTRE FRANÇAIS DE SECOURISME ET LA VILLE DE PIERREFITTE POUR LA MANIFESTATION SPORTIVE « LES 36EMES FOULEES PIERREFITTOISES » Coût : 680 € nets pour une prestation le jeudi 02 juin 2011 de 13h00 à 18h00 à Pierrefitte sur seine	27 avril 2011
041	CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS A LA PERSONNE ENTRE LE CENTRE FRANÇAIS DE SECOURISME ET LA VILLE DE PIERREFITTE LORS DE LA COURSE SUR ROUTE DES ECOLES DE VELO Coût : 380 € nets pour une prestation le dimanche 15 mai 2011 de 8h00 à 13h00 dans le quartier Pierre Curie à Pierrefitte sur seine	27 avril 2011

1. APPROBATION DE LA GARANTIE DE LA COMMUNE POUR LE
REMBOURSEMENT D'UN PRET SOUSCRIT PAR LA SA HLM OSICA AUPRES
DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION
ET LA RESIDENTIALISATION DE 174 LOGEMENTS RUE JULES CHATENAY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2252-1 et L2252-2 ;

Considérant que par courrier en date du 15 mars 2011, la SA HLM OSICA sollicite auprès de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine la garantie de la commune pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 4 491 313 euros qu'elle souhaite contracter avec la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'opération de réhabilitation et de résidentialisation de 174 logements, située 125/127 rue Jules Châtenay à Pierrefitte-sur-Seine ;

Considérant l'accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 9 mars 2011 pour le financement de cette opération ;

Considérant les caractéristiques principales du prêt ;

DELIBERE

Article 1 :

La garantie de la commune de Pierrefitte-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 491 313 euros souscrit par la SA HLM OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est approuvée.

Article 2 :

Le prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation et de résidentialisation de 174 logements, située 125/127 rue Jules Châtenay à Pierrefitte-sur-Seine.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt	4.491.313,00 €
Durée de la période d'amortissement	25 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	2,60 %
Taux annuel de progressivité (1)	0,50 %
Modalité de révision des taux (2)	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A
Valeur de l'indice de référence	2,00 % (*)
Différé d'amortissement	24 mois
Commission d'intervention	1.490,00 €

() Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence dont la valeur à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence.*

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité ne pourra être inférieur à 0.

Article 3 :

La garantie d'emprunt est accordée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt.

- La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM OSICA et dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM OSICA, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM Osica.

Article 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Saint-Denis.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une pratique courante et que les risques sont limités avec une société telle OSICA. Il rappelle l'expérience passée d'une garantie accordée et dont le remboursement avait été supporté par la ville suite à faillite.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU NOUVEAU GYMNASE DU QUARTIER DES POETES A PIERREFITTE SUR SEINE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°059/2007 du 24 mai 2007 portant approbation de la convention financière du projet de renouvellement urbain du quartier des Poètes

Considérant le programme de rénovation urbaine du quartier des Poètes, prévoyant la démolition de logements et d'équipements, avec un réaménagement complet du site, avec créations de voiries, de logements et d'équipements publics

Considérant que, dans le cadre de ce programme, un nouveau gymnase sera construit au quartier des Poètes, classé en zone ZUS ;

Considérant la nécessité d'installer des équipements sportifs destinés aux différentes pratiques sportives dans l'ensemble des salles de sports du gymnase (salle multisports, salle de judo, salle de boxe, dalle polyvalente et salle de danse) ;

Considérant que l'installation des équipements sportifs est estimée à 246 181 euros ;

Considérant que le centre national de développement du sport (CNDS) aide à financer la construction et la rénovation des équipements sportifs des collectivités territoriales et des associations sportives ;

Considérant en conséquence l'intérêt pour la Ville de Pierrefitte-sur-Seine de demander auprès du CNDS une subvention pour la mise en place des équipements sportifs du nouveau gymnase ;

Considérant le projet de demande de subvention établi par les services de la Ville sollicitant l'aide financière du CNDS d'un montant de 120 000 euros ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1 :

La demande de subvention d'un montant de 120 000 euros auprès du centre national de développement des sports pour les équipements sportifs du gymnase du quartier des Poètes de Pierrefitte-sur-Seine est approuvée.

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer la demande de subvention auprès du centre national de développement du sport.

Article 3 :

La recette occasionnée sera inscrite au budget communal de l'exercice 2011.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Madame MATHEY souhaite connaître les motifs du refus initial.

Monsieur MERLOT répond que cette subvention a été attribuée en priorité pour la rénovation des installations. A ce titre, la demande de Pierrefitte sur Seine n'était pas éligible. En revanche, elle fera l'objet d'un nouvel examen pour l'acquisition d'équipements intérieurs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'AMELIORATION ET L'EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION DE PIERREFITTE SUR SEINE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 10 et 10-1 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 08-2127 du 7 juillet 2008 relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection urbaine dans le secteur de la gare ;

Vu l'arrêté préfectoral n°09-002 du 2 janvier 2009 relatif à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection urbaine dans le parking souterrain Jean-Jaurès ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative aux orientations de l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2011 ;

Considérant que fonds interministériel de prévention de la délinquance géré par l'Agence de la cohésion sociale et l'égalité des chances vise notamment le développement de la vidéoprotection,

Considérant que par courrier du 3 mars 2011 le préfet de la Seine-Saint-Denis a informé la Ville de Pierrefitte-sur-Seine que Monsieur le Ministre de l'Intérieur a annoncé aux préfets un premier train de mesures de financement au bénéfice des projets de vidéoprotection portés par différents maîtres d'ouvrage, au premier titre desquels figurent les municipalités ;

Considérant que la Ville de Pierrefitte-sur-Seine souhaite améliorer et étendre le réseau de vidéoprotection qu'elle a mis en place sur son territoire par la réalisation d'un nouveau centre de sécurité urbain, le réaménagement de la vidéoprotection du parking Jean Jaurès, la mise à jour du site de vidéoprotection de la gare de RER Pierrefitte-Stains et l'installation de nouvelles caméras autour de l'hôtel de ville et rue de Paris ;

Considérant que l'amélioration et l'extension de la vidéoprotection est estimée à 372 950 euros ;

Considérant en conséquence la nécessité pour la Ville de Pierrefitte-sur-Seine de s'inscrire dans un dispositif de financement auprès du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance ;

Considérant le projet de demande de subvention établi par les services de la Ville d'un montant de 261 065 euros ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1 :

La demande de subvention d'un montant de 261 065 euros auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance de l'agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances pour l'amélioration et l'extension de vidéoprotection est approuvée.

Article 2

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer la demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance de l'agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances.

Article 3 :

La recette occasionnée sera inscrite au budget communal de l'exercice 2011.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Monsieur CARRE fait une déclaration au nom du groupe Europe Ecologie - les Verts. Celle-ci est annexée au présent compte rendu (annexe 1).

Monsieur AID fait une déclaration au nom du groupe des Elus Communistes CRC et Citoyens. Celle-ci est annexée au présent compte rendu (annexe 2).

Monsieur AID tient à ajouter que son groupe fait des propositions pour la prévention de la délinquance comme le partage des frais en la matière avec les bailleurs sociaux. Par ailleurs, il se refuse à réduire le problème de la sécurité à la ville de Pierrefitte et rappelle que c'est une mission régaliennne. Il souhaite que les

actions pour obtenir un commissariat et celles en direction des jeunes soient poursuivies. Pour autant, il souhaite voir l'émergence de lieux de vie dans les quartiers avec des éducateurs ou des correspondants de nuit. Il est persuadé que cela réduirait les incivilités dans les quartiers. Il demande que Monsieur le Maire prenne en compte ces propositions.

Madame BENNACER fait une déclaration au nom du Groupe Socialiste et Républicain. Celle-ci est annexée au présent compte rendu (annexe 3).

Monsieur JOUVENELLE se déclare surpris que l'on oppose la prévention et la sanction. Il convient que la vidéo-surveillance n'est pas « la panacée » et s'accorde avec Monsieur AID sur la nécessité des actions de prévention. Pour autant, il témoigne que le sentiment de la population est que les actes de délinquance restent souvent impunis. Or, la vidéo-surveillance peut permettre d'œuvrer dans le sens d'une meilleure justice à condition que l'Etat mette les moyens pour que la police nationale puisse mener ses missions d'investigation à l'aide de cet outil. En tout état de cause, il convient d'apporter une réponse à la demande des pierrefittois en matière de sécurité et pour cela, il approuve cette délibération.

Mademoiselle ELOTO indique que Monsieur AID est dans l'erreur lorsqu'il évalue au même coût une équipe de médiateurs et un équipement en vidéosurveillance. En effet, l'investissement en vidéosurveillance représente un investissement pérenne auquel s'ajoute une maintenance alors que l'équipe de médiateurs représente un coût en fonctionnement à renouveler annuellement.

Monsieur MERLOT fait une déclaration en sa qualité d'Adjoint au Maire chargé des sports et du patrimoine. Celle-ci est annexée au présent compte rendu (annexe 4).

Monsieur MENARD fait une déclaration en son nom propre. Celle-ci est annexée au présent compte rendu (annexe 5).

Monsieur PERNOT fait une déclaration en sa qualité d'Adjoint à la vie associative et à l'habitat. Celle-ci est annexée au présent compte rendu (annexe 6).

Madame DUPONT fait une déclaration en sa qualité d'Adjointe au Maire à l'enfance et à la vie scolaire (annexe 7).

Monsieur ROBERT rappelle, que depuis l'installation de la vidéosurveillance en 2008, seules 20 affaires ont été solutionnées. Il insiste sur l'inefficacité de ce dispositif sur les agressions. En effet, les caméras déplacent le phénomène à un autre lieu et les agresseurs camouflés ne sont pas identifiés. D'autre part, il considère inappropriée et démagogique l'installation de caméras aux abords de l'Hôtel de Ville et dans le centre-ville. Il insiste sur l'inutilité de la vidéosurveillance sur la sécurité et dénonce les facteurs sociaux qui concourent à l'insécurité : la précarité, le manque de logement...Il convient que la ville œuvre à la correction de ces

inégalités par ces actions en direction de la jeunesse, dans le domaine du sport, de l'éducation... Pour autant, il récuse qu'il existe à Pierrefitte des zones de non-droit.

Monsieur KOUPE DE K MARTIN annonce que le groupe Union Centriste est favorable à cette délibération. Il considère que la vidéosurveillance, même si elle ne règle pas tout, est nécessaire. Il ajoute qu'il faudrait l'amplifier.

Monsieur GOULARD témoigne que des zones de non droit existent bel et bien à Pierrefitte. Par ailleurs, il se déclare las des discours qui privilégient la dénonciation du désengagement de l'Etat au détriment de l'action. Il pense que cela équivaut à refuser à un malade un traitement qui le soulage au prétexte que le médicament qui pourrait le guérir est à l'étude.

Madame NAVE souhaite rappeler que Monsieur ROBERT s'est exprimé en son nom propre.

Monsieur KOUPE DE K MARTIN demande si une commission déontologique a été mise en place.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une préconisation de l'audit.

Monsieur le Maire fait une déclaration. Elle est annexée au présent compte rendu (annexe 8).

Pour répondre au groupe Europe Ecologie les Verts concernant le vote fractionné de cette délibération, Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une demande de subvention qui doit être votée dans sa globalité.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- Ont voté Pour : MM FOURCADE, PERNOT, DUPONT, MERLOT, NAVE, GOULARD, BENNACER, JOUVENELLE, BEN AYOUN, AKKAR, LEGOLL, BOUCHER, MENARD, CHAULET, ELOTO, OLIVIER, KHELIFI, KOUPE DE MARTIN

- Ont voté Pour par mandat : MM YOUNSI, AGNERAY, GONCALVES, ZAÏDI, COUVREUR

- Ont voté contre : MM CARRE, ROBERT, MATHEY, AÏD, BERTHOU

- Ont voté contre par mandat : MM LATOU, PERROT, CAMARA, CHARPENTIER

<p>4. APPROBATION DONNEE AU SERVICE LOGEMENT POUR ENREGISTRER LES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL EN ILE DE FRANCE</p>
--

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L441 à L441-2-6 et R441-1 et suivants relatifs aux conditions d'attribution des logements et plafonds de ressources ;

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment l'article 117 portant réforme du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;

Vu le décret n°2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social ;

Considérant la réforme du système d'enregistrement des demandes de logement locatif social consistant en la mise en place d'un nouveau formulaire de demande de logement et d'un nouveau dispositif informatique d'enregistrement des demandes ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent être des services d'enregistrement de la demande de logement social lorsqu'elles ont délibéré en ce sens ;

Considérant en conséquence l'intérêt que le service logement soit le service enregistreur de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

Considérant l'obligation des collectivités territoriales qui ont un service d'enregistrement de la demande de logement social de signer avec le Préfet de la Région Ile-de-France une convention qui fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France ;

Considérant les termes de la convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social présentée par le Préfet de la Région Ile de France ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1 :

Le service logement de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine est le service d'enregistrement de la demande de logement social.

Article 2:

La convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile de France à signer avec l'Etat est approuvée.

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention avec le Préfet de la Région Ile-de-France.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Monsieur le Maire pense qu'au-delà des modalités d'enregistrement des demandes de logements, il serait judicieux que l'Etat augmente les moyens qui permettraient de construire des logements sociaux dans les villes qui en sont dépourvues.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU COMITE DE JUMELAGE DE
PIERREFITTE SUR SEINE POUR L'ANNEE 2011

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 1^{er} juillet relative au contrat d'association, et notamment l'article 6 ;

Vu l'article 31 de l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant le comité de jumelage entre la ville de Rüdersdorf (Allemagne) et la Ville de Pierrefitte-sur-Seine créé en 1966,

Considérant qu'en 2010 le Comité de jumelage a développé les échanges entre la ville de Pierrefitte-sur-Seine et la Ville de Rüdersdorf en Allemagne et réalisés de nombreux programmes d'action ;

Considérant que pour réaliser ses projets pour l'année 2011, le comité de jumelage a fait une demande de subvention d'un montant de 7 700 euros auprès de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

Considérant l'intérêt local que représentent les projets du Comité de Jumelage ;

Considérant en conséquence l'intérêt d'accorder une subvention d'un montant de 7 700 € au comité de jumelage pour l'année 2011 ;

DELIBERE

Article 1

Le versement d'une subvention d'un montant 7 700 euros au profit du Comité de Jumelage pour l'année 2011 est approuvé.

Article 2 :

Le maire est autorisé à verser la subvention au Comité de Jumelage.

Article 3 :

Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif 2011.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Saint-Denis.

DELIBERATION MISE AUX VOIX :

- *Ont voté Pour* : MM FOURCADE, PERNOT, CARRE, DUPONT, MERLOT, NAVE, GOULARD, BENNACER, ROBERT, MATHEY, JOUVENELLE, BEN AYOUB, AKKAR, LEGOLL, BOUCHER, MENARD, AÏD, CHAULET, BERTHOU, OLIVIER

- *Ont voté Pour par mandat* : MM YOUNSI, AGNERAY, LATOU, PERROT, GONCALVES, ZAÏDI, CAMARA, CHARPENTIER, COUVREUR

- *S'est abstenu*: M KOUPE DE MARTIN

Mlle ELOTO et Mme KHELIFI étaient absentes lors du vote de ce point.

6. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2011 AU PROFIT DU
MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES
PEUPLES (MRAP)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet relative au contrat d'association, et notamment l'article 6 ;

Vu l'article 31 de l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant que pour réaliser ses projets pour l'année 2011, le Mouvement contre le Racisme et Pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) a fait une demande de subvention d'un montant de 1 500 € auprès de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

Considérant l'intérêt local que représentent les activités du MRAP ;

Considérant les bilans d'activité et financier de l'année 2010 ainsi que des prévisions d'activité et financière pour l'année 2011 ;

Considérant en conséquence l'intérêt d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € au MRAP pour l'année 2011 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 euros au Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples pour l'année 2011 est approuvé.

Article 2 :

Le maire est autorisé à verser la subvention au MRAP.

Article 3 :

Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif 2011.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Saint-Denis.

DELIBERATION MISE AUX VOIX :

- *Ont voté Pour* : MM FOURCADE, PERNOT, CARRE, DUPONT, MERLOT, NAVE, GOULARD, BENNACER, ROBERT, MATHEY, JOUVENELLE, BEN AYOUN, AKKAR, LEGOLL, BOUCHER, MENARD, AÏD, CHAULET, BERTHOU, KOUPE DE MARTIN

- *Ont voté Pour par mandat* : MM YOUNSI, AGNERAY, LATOU, PERROT, GONCALVES, ZAÏDI, CAMARA, CHARPENTIER

- *S'est abstenue*: Mme OLIVIER

- *S'est abstenu par mandat*: M COUVREUR

Mlle ELOTO et Mme KHELIFI étaient absentes lors du vote de ce point.

7. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2011 AU PROFIT DE LA SECTION DE PIERREFITTE DE LA FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC (FNCPG-CATM)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet relative au contrat d'association, et notamment l'article 6 ;

Vu l'article 31 de l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant que pour réaliser ses projets pour l'année 2011, la section de Pierrefitte de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM) a fait une demande de subvention d'un montant de 400 € auprès de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

Considérant l'intérêt local que représentent les activités de la section de Pierrefitte de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM) ;

Considérant les bilans d'activité et financier de l'année 2010 ainsi que des prévisions d'activité et financière pour l'année 2011 ;

Considérant en conséquence l'intérêt d'accorder une subvention d'un montant de 400 € à l'association pour l'année 2011 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le versement d'une subvention d'un montant de 400 euros à la section de Pierrefitte de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM) pour l'année 2011 est approuvé.

Article 2 :

Le maire est autorisé à verser la subvention à l'association.

Article 3 :

Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif 2011.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Saint-Denis.

DELIBERATION MISE AUX VOIX :

- *Ont voté Pour* : MM FOURCADE, PERNOT, CARRE, DUPONT, MERLOT, GOULARD, BENNACER, ROBERT, MATHEY, JOUVENELLE, BEN AYOUN, AKKAR, LEGOLL, BOUCHER, MENARD, AÏD, CHAULET, BERTHOU, OLIVIER, KOUPE DE MARTIN

- *Ont voté Pour par mandat* : MM YOUNSI, LATOU, PERROT, GONCALVES, ZAÏDI, CAMARA, CHARPENTIER, COUVREUR

- *S'est abstenue*: Mme NAVE

- *S'est abstenu par mandat*: Mme AGNERAY

Mlle ELOTO et Mme KHELIFI étaient absentes lors du vote de ce point.

8. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2011 AU PROFIT DE
L'AMICALE DES LOCATAIRES JEAN MOULIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet relative au contrat d'association, et notamment l'article 6 ;

Vu l'article 31 de l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d'ordre financier ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant que pour réaliser ses projets pour l'année 2011, l'Amicale des Locataires Jean Moulin a fait une demande de subvention d'un montant de 600 € auprès de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine ;

Considérant l'intérêt local que représentent les activités de l'Amicale des Locataires Jean Moulin ;

Considérant les bilans d'activité et financier de l'année 2010 ainsi que des prévisions d'activité et financière pour l'année 2011 ;

Considérant en conséquence l'intérêt d'accorder une subvention d'un montant de 600 € à l'association pour l'année 2011 ;

DELIBERE

Article 1 :

Le versement d'une subvention d'un montant de 600 euros l'Amicale des Locataire Jean Moulin pour l'année 2011 est approuvé.

Article 2 :

Le maire est autorisé à verser la subvention à l'association.

Article 3 :

Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif 2011.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Saint-Denis.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme KHELIFI était absente lors du vote de ce point.

9. VERSEMENT D'UNE DOTATION AU PROFIT DES COLLEGES GUSTAVE
COURBET, PABLO NERUDA ET LUCIE AUBRAC POUR LEURS PROJETS
D'ETABLISSEMENT 2010/2011

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les nombreuses activités organisées par les enseignants des collèges de Pierrefitte dans le cadre des projets d'établissement ;

Considérant que certains projets d'établissement nécessitent des voyages et des déplacements sur plusieurs jours ;

Considérant que les conditions de vie de certaines familles des enfants scolarisés dans les collèges de la ville ne permettent pas de participer aux frais correspondant à ces voyages ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les collèges de la commune dans leur lutte contre toutes les formes d'exclusion et donc d'aider les familles en difficulté afin que leurs enfants puissent bénéficier des actions prévues aux Projets d'Etablissement ;

Considérant en conséquence l'intérêt de verser une dotation d'un montant de 5,20 euros par élèves au profit de ces trois collèges pour l'année scolaire 2010/2011 ;

Considérant que sont scolarisés 746 élèves au collège Gustave Courbet, 520 au Collège Pablo Neruda et 268 au Collège Lucie Aubrac ;

Considérant en conséquence que le montant de la dotation est de 3 879,20 € pour le collège Gustave Courbet, 2 704 € pour le collège Pablo Neruda et 1 393,60 € pour le collège Lucie Aubrac ;

Considérant que le montant global de la dotation au profit des trois collèges est de 7 976,80 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1 :

Le versement d'une dotation pour la réalisation des projets d'établissements 2010/2011 au profit des collèges Gustave Courbet, Pablo Neruda et Lucie Aubrac est approuvé.

Article 2:

Le montant de la dotation est de 5,20 euros par élève.

Le montant global de la dotation est de 7 976,80 euros réparti entre les collèges de la manière suivante :

- 3 879,20 euros au profit du collège Gustave Courbet.
- 2 704 euros au profit collège Pablo Neruda.
- 1 393,60 euros au profit du collège Lucie Aubrac.

Article 3 :

La dépense occasionnée sera imputée au Budget Communal de l'exercice 2011.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Saint-Denis.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE:

M JOUVENELLE et Mme KHELIFI étaient absents lors du vote de ce point.

10. CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS POUR RECENSER LES
SUPPORTS PUBLICITAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
PIERREFITTE SUR SEINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2333-6 à L2333-16 relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 alinéa 2 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant la volonté de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine d'instaurer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur son territoire ;

Considérant en conséquence la nécessité de réaliser un recensement des supports publicitaires (panneaux, pré-enseignes et enseignes) sur tout le territoire afin que la Ville dispose d'un diagnostic complet de son territoire lui permettant d'évaluer précisément l'assiette de cette taxe nouvelle et les recettes correspondantes ;

Considérant la nécessité de recruter deux emplois saisonniers pour réaliser le recensement des supports publicitaires sur toute la ville pendant deux mois entre juin et septembre 2011 ;

Considérant ainsi la création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet ;

DELIBERE

Article 1 :

La création de deux emplois saisonniers pour recenser les supports publicitaires sur le territoire de la ville de Pierrefitte-sur-Seine afin d'instaurer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est approuvée.

Article 2 :

Les deux emplois saisonniers créés sont deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de deux mois, entre juin et septembre 2011.

Article 3 :

La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, indice brut 297, au prorata du temps de travail, selon la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au recrutement de ces deux emplois saisonniers.

Article 5 :

La dépense occasionnée sera imputée au budget communal de l'exercice 2011

Article 6 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Monsieur AID souhaiterait avoir connaissance du bilan de l'action du manager de centre-ville et ses conclusions sur le commerce pierrefittois. Il interroge sur la réouverture éventuelle du magasin Leader Price.

Madame BENNACER indique qu'une restitution de la phase audit de la convention avec la CCIP a eu lieu. Elle rappelle que compte tenu des travaux du tramway, les nouveaux commerçants ne souhaitent pas s'installer sur Pierrefitte pour le moment. Pour autant, elle insiste que la volonté municipale d'accompagner ce changement avec l'objectif à terme d'un commerce diversifié sur la ville. Concernant Leader Price dont la fermeture était intervenue pour des raisons d'hygiène, elle ignore la date de réouverture.

Monsieur le Maire fait une mise au point sur le magasin Leader Price. Contrairement à ce qui a été dit, les travaux du tramway ne sont responsables de la fermeture de ce magasin. Ce sont les services de l'hygiène qui ont ordonné la fermeture immédiate après un contrôle qui a révélé des manquements graves en la matière.

Monsieur MENARD souhaite connaître le coût de ces 2 emplois saisonniers ainsi que le montant des recettes espérées.

Madame BENNACER répond que le coût sera de 1 800 € charges comprises par poste. Concernant les recettes, elles pourraient être évaluées à 40 000 euros. Pour autant, le diagnostic devrait préciser cette prévision.

Monsieur CARRE rappelle sa demande récurrente d'un règlement publicitaire.

Madame BENNACER répond que ce règlement existe même s'il va être amélioré à l'appui de la nouvelle réglementation.

Monsieur KOUPE DE K MARTIN demande si les grands publicitaires tels Decaux seront concernés par cette taxe. Il trouverait injuste que les petits commerçants soient taxés et non les grands groupes.

Madame BENNACER répond qu'une réflexion est en cours avec Plaine Commune qui est concernée par l'occupation de la voirie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE:

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°95-27 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Considérant l'Ecole Municipale des Sports de Pierrefitte qui compte 29 animateurs et/ou éducateurs sportifs à temps non complet et non titulaires pour encadrer 474 enfants ;

Considérant que les intitulés de poste prévus dans le tableau des emplois de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine concernant les animateurs et éducateurs sportifs de l'Ecole municipales des sports sont très spécifiques en ce qu'ils précisent la discipline sportive et le nombre d'heures effectuées par l'agent ;

Considérant en conséquence qu'en raison de la variété des activités sportives proposées et la nature des intervenants, la Ville de Pierrefitte-sur-Seine doit créer un nouveau poste à chaque fois que la personne recrutée n'a pas les mêmes diplômes ou qu'elle change de spécialité sportive ;

Considérant ainsi la nécessité de simplifier les intitulés des postes prévus dans le tableau des emplois et de les remplacer par des intitulés plus génériques afin de simplifier les démarches administratives et limiter le nombre d'actes pris durant l'année ;

DELIBERE

Article 1 :

La création des emplois suivants est approuvée :

- 4 postes d'éducateurs EMS groupe 1 à 2 heures hebdomadaires
- 5 postes d'éducateurs EMS groupe 1 à 3,50 heures hebdomadaires
- 4 postes d'éducateurs EMS groupe 2 à 3,33 heures hebdomadaires
- 1 poste d'éducateur EMS groupe 2 à 3,50 heures hebdomadaires
- 5 postes d'éducateurs EMS groupe 1 à 4 heures hebdomadaires
- 4 postes de coordinateur à 4 heures hebdomadaires
- 5 postes d'animateurs à 2 heures hebdomadaires
- 1 poste d'animateur à 3,50 heures hebdomadaires

Le tableau des emplois de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine est modifié en conséquence.

Article 2 :

Ces emplois seront rémunérés selon la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE:

Mme NAVE était absente lors du vote de ce point.

12. DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION SPECIALE A RUDERSDORF A
L'OCCASION DE LA CELEBRATION DU 45EME ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE
ENTRE LES DEUX VILLES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-18 et R2123-22-1 ;

Considérant le jumelage entre la ville de Rüdersdorf (Allemagne) et la Ville de Pierrefitte-sur-Seine créé en 1966 ;

Considérant que ce jumelage permet d'organiser des échanges sportifs, culturels, professionnels et scolaires entre les deux villes, dans le cadre de conventions biennales ;

Considérant le 45^{ème} anniversaire du jumelage entre les deux villes ;

Considérant que la Ville de Rüdersdorf souhaite célébrer cet anniversaire du 10 au 12 juin 2011 ;

Considérant en conséquence la nécessité pour la Ville de Pierrefitte-sur-Seine d'y être représentée par une délégation spéciale ;

Considérant la délégation spéciale composée de M. Michel FOURCADE, Maire de Pierrefitte sur Seine, Mlle Kathia ZAIDI, Conseillère municipale déléguée au jumelage et Mlle Alexandra ROSINSKI, Chef de cabinet ;

Considérant le droit au remboursement des frais de transport que nécessite l'exécution des mandats spéciaux des conseillers municipaux ;

DÉLIBERE

Article 1 :

Le déplacement d'une délégation spéciale à Rüdersdorf du 10 au 12 juin 2011 pour représenter la Ville de Pierrefitte-sur-Seine lors de la célébration du 45^{ème} anniversaire du jumelage entre la Ville de Pierrefitte-sur-Seine et la Ville de Rüdersdorf est approuvé.

Article 2 :

La délégation spéciale est composée de M. Michel FOURCADE, Maire de Pierrefitte sur Seine, Mlle Kathia ZAIDI, Conseillère municipale déléguée au jumelage et Mlle Alexandra ROSINSKI, Chef de cabinet.

Article 3:

La prise en charge par la Ville de Pierrefitte-sur-Seine des frais de transports est approuvée.

Article 4 :

La dépense occasionnée sera inscrite au budget communal de l'exercice 2011.

Article 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Saint-Denis.

Monsieur AID aurait souhaité, au titre de la diversité, que son groupe soit associé à cette délégation composée d'élus socialistes.

Mademoiselle ZAIDI répond que l'invitation du Maire de Rudersdorf concerne une délégation de 6 personnes ; Le Maire et la conseillère municipale déléguée au

jumelage ont été invités nominativement. Pour les autres participants, il s'agit de membres du comité de jumelage.

Monsieur AID déclare qu'il serait ravi si les frais de déplacement et d'hébergement étaient réglés par les participants à la délégation.

Monsieur KOUPE DE K MARTIN rappelle que lorsque la ville était dirigée par le Parti Communiste, la composition des délégations du comité de jumelage était essentiellement composée de communistes.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour* : MM FOURCADE, PERNOT, CARRE, DUPONT, MERLOT, NAVE, GOULARD, BENNACER, ROBERT, MATHEY, JOUVENELLE, BEN AYOUN, AKKAR, LEGOLL, BOUCHER, MENARD, CHAULET, ELOTO, ZAÏDI, BERTHOU, OLIVIER

- *Ont voté Pour par mandat* : MM YOUNSI, AGNERAY, LATOU, PERROT, GONCALVES, CAMARA, COUVREUR

- *S'est abstenu* : M KOUPE DE MARTIN

- *A voté contre* : M AÏD

- *A voté contre par mandat* : Mlle CHARPENTIER

Mme KHELIFI était absente lors du vote de ce point.

13. APPROBATION DE L'ADHESION DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE AU SIPPAREC ET DE LA TRANSFORMATION DU SIPPAREC EN SYNDICAT MIXTE OUVERT
--

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-18, L5211-20 et L5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du SIPPAREC approuvés par arrêté interpréfectoral n°2009-288-A en date du 15 octobre 2009 et notamment ses articles 3, 6 bis et 8-1-c ;

Vu la délibération du conseil général du Département de l'Essonne en date du 21 juin 2010 demandant l'adhésion du département au SIPPAREC au titre de la compétence « développement des énergies renouvelables » ;

Vu la délibération du Comité syndical du SIPPAREC n° 2010-10-129 en date du 14 octobre 2010 approuvant l'adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC et la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert ;

Considérant la nécessité pour les communes membres du SIPPAREC au titre de la compétence « développement des énergies renouvelables » d'approuver l'adhésion d'un nouveau membre ;

Considérant que depuis octobre 2009 le SIPPAREC est un syndicat mixte dit « fermé », c'est-à-dire composé de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant cependant que l'adhésion d'un département rend nécessaire la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert et en conséquence la modification de ses statuts ;

Considérant en conséquence que chaque commune membre du SIPPAREC doit également approuver la transformation du syndicat en syndicat mixte ouvert et la modification des statuts qui en découle ;

Considérant le projet de nouveaux statuts présentés par le SIPPAREC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1 :

L'adhésion du département de l'Essonne au SIPPAREC au titre de la compétence « développement des énergies renouvelables » est approuvée.

Article 2 :

La transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert relevant des articles L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et la modification des statuts qui en découle sont approuvées.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Saint-Denis.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE:

14. APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE 2009 MODIFIE RELATIF A L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC BRIAIS/PASTEUR PRESENTE PAR LA SOCIETE SEQUANO AMENAGEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Plaine Commune du 25 avril 2006 désignant la société d'économie mixte SEQUANO Aménagement comme aménageur de la ZAC Briais Pasteur à Pierrefitte-sur-Seine ;

Vu la délibération du 23 septembre 2010 du Conseil Municipal de Pierrefitte sur Seine approuvant le compte rendu annuel d'activité 2009 de l'opération d'aménagement de la ZAC Briais/Pasteur de la SEM SEQUANO Aménagement ;

Vu la délibération du 23 novembre 2010 du Conseil Communautaire de Plaine Commune approuvant le compte annuel d'activité 2009 modifié relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Briais/Pasteur de la SEM SEQUANO Aménagement ;

Considérant l'augmentation de la participation de Plaine Commune et la nécessité d'allonger la durée de la convention de concession jusqu'en 2016 ;

Considérant que la participation de Plaine Commune est passée d'un montant de 1 778 008 € à un montant de 1 895 298 €, soit une augmentation de 117 290 € ;

Considérant en conséquence que la société SEQUANO aménagement a été dans l'obligation de modifier le compte rendu annuel d'activité 2009 afin de tenir compte de l'augmentation de la participation de Plaine Commune à l'opération et la modification de l'échéancier des versements et mettre le compte rendu en conformité avec le Plan Pluriannuel d'Investissement de la communauté d'agglomération ;

Considérant que la société SEQUANO Aménagement doit communiquer à la Ville de Pierrefitte-sur-Seine la nouvelle version du compte rendu annuel d'activité 2009 afin que le conseil municipal l'examine et l'approuve ;

Considérant le compte rendu annuel d'activité 2009 modifié relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Briaux Pasteur présenté par la société SEQUANO Aménagement ;

DELIBERE

Article unique:

Le compte rendu annuel d'activité 2009 modifié relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Briaux/Pasteur à Pierrefitte-sur-Seine présenté par le SEM SEQUANO Aménagement est approuvé.

Monsieur CARRE déplore les retards subis par la ZAC Briaux Pasteur.

Monsieur le Maire s'associe à ce constat de retards successifs et accumulés sur la ZAC Briaux Pasteur et les regrette également.

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- *Ont voté Pour* : MM FOURCADE, PERNOT, CARRE, DUPONT, MERLOT, NAVE, GOULARD, BENNACER, ROBERT, MATHEY, JOUVENELLE, BEN AYOUN, AKKAR, LEGOLL, BOUCHER, MENARD, AÏD, CHAULET, ELOTO, ZAÏDI, BERTHOU, OLIVIER

- *Ont voté Pour par mandat* : MM YOUNSI, AGNERAY, LATOU, PERROT, GONCALVES, CAMARA, CHARPENTIER, COUVREUR

- *Se sont abstenus* : MM KOUPE DE MARTIN, KHELIFI

Madame BENNACER fait une déclaration au nom du Groupe Socialiste et Républicain et du Groupe Gauche Citoyenne et Société Civile. Celle-ci est annexée au présent compte rendu (annexe 9).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 52 minutes.

* * * * *

La Secrétaire,

Le Maire,
Conseiller Général

Séverine ELOTO

Michel FOURCADE

Conseil municipal du 19 mai 2011



Groupe des élus

Verts et Associatifs

Pierrefitte doit-elle suivre systématiquement les orientations gouvernementales en matière de sécurité ?

Vous nous demandez M. Le Maire d'approuver « La demande de subvention du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'amélioration et l'extension du réseau de vidéo protection (que nous préférons appeler de Vidéosurveillance) de Pierrefitte-sur-Seine.

- Réalisation d'un centre de sécurité urbain.
- Réaménagement de la vidéo protection du parking Jaurès.
- Remise à jour du site de la gare RER de Pierrefitte.
- Installation de 5 nouvelles caméras pour protéger l'Hôtel de ville.
- Installation de 10 caméras rue de Paris.

Le financement demandé est de 261 065 euros pour un montant global de 372 950 euros.

On nous demande à nouveau d'être favorables à une telle demande. Mais, cela soulève plusieurs questionnements.

1- Un point de méthode : On doit se prononcer sur une nouvelle demande de financement pour améliorer et étendre la vidéosurveillance. Or nous n'avons jamais eu le moindre bilan de la première phase d'implantation ? Difficile alors de connaître l'efficacité des dispositifs, et encore plus difficile de justifier une nouvelle dépense qui représentera un investissement de 111 185 euros, ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez, pour une ville pauvre. N'oublions pas que la police municipale nous coûte déjà 850 000 euros.

2- Si nous ne cultivons pas une opposition de principe (ou idéologique) à la vidéosurveillance de lieux clos, l'installation sur la voie publique de caméras est plus problématique et coûte cher (investissement et entretien) pour des résultats souvent médiocres. C'est ce que disent tous les rapports d'études. La vidéosurveillance pour prévenir les agressions ou pour intervenir lors d'une agression n'a pas fait preuve de son efficacité,

sauf quand les images sont suivies en direct et que des forces de police sont en mesure d'intervenir très rapidement.

3- Doit-on suivre systématiquement les orientations données par le gouvernement en matière de sécurité ? Celui-ci privilégie le financement de dispositif technique et réduit fortement les effectifs de police. Or nous savons que rien ne remplace la présence humaine. Il nous semble qu'une politique de sécurité doit articuler trois composantes essentielles : la présence de forces de police sur le terrain, l'amélioration de l'espace public et la mise en place d'une prévention-médiation. La sécurité publique est une prérogative de l'Etat, mais à partir du moment où celui-ci se désengage et que l'on se doit apporter une réponse à une insécurité montante, ne serait-il pas plus pertinent d'investir cette somme pour augmenter la présence humaine sur la ville.

4- En quoi dans certains lieux l'installation de nouvelles caméras se justifient-elles ? Est-ce que la rue de Paris est le quartier le plus criminogène de Pierrefitte ? Il nous semble que non.

C'est pourquoi nous sommes plus que réservés vis-à-vis de cette demande qui est un « package » à prendre ou à laisser. Alors que nous pourrions être favorables sur certains points à cette demande et en désaccord avec d'autres. Aussi serait-il possible de ne pas faire un vote bloqué ? Si cela n'était pas le cas nous ne pourrions voter cette demande.

Dominique Carré

Adjoint au Maire

Ecologie, Développement durable,

Aménagement et Transports

CM DU 19/05/11

**INTERVENTION DU GROUPE DES ELUS COMMUNISTES CRC ET
CITOYENS**

*3/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL
DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L'AMELIORATION ET
L'EXTENSION DU RESEAU DE VIDEOPROTECTION DE PIERREFITTE-
SUR-SEINE*

Nous l'avons déjà affirmé, nous considérons d'une manière générale que les systèmes de vidéosurveillance sont inadaptés à la prévention de la délinquance et au règlement des problèmes de sécurité en milieu urbain.

Lorsque nous affirmons l'inefficacité de ces systèmes et leur prix exorbitant, nous ne nous basons pas sur des impressions mais bien sur des faits. A travers le monde, de nombreuses capitales et grandes villes se sont dotées de ce genre de systèmes, et elles ont d'ores et déjà revu leurs positions sur le sujet.

Pour rappel, la ville de Londres en Angleterre serait la ville où l'on trouve le plus de caméras au mètre-carré. Avec moins de 2% des crimes et délits élucidés grâce à la vidéosurveillance, le grand patron de Scotland Yard n'a pas hésité à parler – je cite – d'un « échec complet ».

Parallèlement, les municipalités de Boston et Miami aux Etats-Unis ont décidé d'abandonner totalement les systèmes de vidéosurveillance, au vu – je cite le Maire de Boston – des « trop faibles résultats obtenus en regard du coût » que la vidéosurveillance représente.

Notre avis ce soir sur la question reste le même. Les systèmes de vidéosurveillance stigmatisent l'espace dans lequel les habitants évoluent, et coûtent très cher à la collectivité.

Les caméras coutent cher à plusieurs titres. Elles représentent :

- un cout d'installation,
- un coût d'entretien et de réparation,
- et un coût pour les dizaines d'heures pour visionner les bandes.

De plus, sans revenir sur leur inefficacité, on peut imaginer quel type de problèmes se posera.

Par exemple, des caméras sont installées depuis plusieurs années dans les bus de la RATP. Récemment un chauffeur a subi une agression. Les enregistrements vidéo n'ont pas été pris en compte pour deux raisons : tout d'abord les services de police se sont déclarés incompétents au visionnage à cause de leur manque d'effectif. Par ailleurs, des images videos ne sont pas considérées en France comme des preuves formelles.

Un autre type de problème que l'on peut rencontrer est le déplacement des actes de délinquance, allant d'une zone sous vidéosurveillance vers une zone qui en est dépourvue. Il faudra alors équiper cette zone de nouvelles caméras, pour un coût toujours accru.

En outre, nous ne comprenons pas les raisons pour lesquelles il faudrait installer pas moins de 5 caméras autour de l'hôtel de ville, alors même que les actes de délinquance ont moins souvent lieu à cet endroit qu'en d'autres lieux, comme les abords des plus vastes ensembles d'habitations, au Nord et au Sud notamment.

S'agissant des caméras proposées pour la rue de Paris, nous rappelons que les riverains comme les commerçants attendent de nous des rencontres régulières sur les questions de sécurité. Ils souhaitent spécialement plus de passage d'agents de police municipale et surtout nationale.

A travers la France, de plus en plus d'associations d'habitants se mettent en place pour contester la décision de leur ville de mettre en place de tels systèmes.

Pour toutes ces raisons, et conformément à tous nos engagements, nous voterons contre cette délibération.

Sonia Bennacer : Présidente du groupe

Monsieur le maire,
Chers collègues,
Madame, monsieur,

En tant que présidente du groupe socialiste, vous ne serez pas étonné de m'entendre dire que je partage pleinement la phrase de Jean Jaurès selon laquelle il faut partir du réel et tendre vers l'idéal.

Si je vous dis cela, c'est parce que dans le débat de ce soir, j'ai un peu l'impression que l'on confond les deux. Dans un monde idéal, nous n'aurions pas besoin de caméras, nous aurions de l'argent pour engager médiateurs, éducateurs et autres conseillers, nous aurions tous les effectifs de police nationale nécessaires ... et nous n'aurions d'ailleurs besoin de rien de tout cela, parce que, dans un monde idéal, la délinquance n'existerait pas !

L'ennui, c'est que nous ne sommes pas dans un monde idéal. C'est triste, mais c'est ainsi, et je ne me vois pas un instant aller expliquer aux Pierrefittois qu'on ne prendra aucune mesure pour améliorer leur sécurité au motif qu'elle relève du champ de compétence de l'Etat et que lui ne s'engage pas. Ce qui est possible sur le papier relève du débat philosophique dans le monde réel !

Je crains que ce ne soit pas une voie très productive, parce que la première victime de ce jeu de ping-pong institutionnel, ce sont les Pierrefittois. Du reste, je suis prête à parier que l'on pourrait poser la question aux Pierrefittois, sans détours, ni questionnement alambiqué, comme on peut parfois le voir ailleurs, parce que nous, nous ne redoutons pas leur réponse !

Et pour cause ! Il est évident qu'il faut mettre toutes les chances de notre côté. C'est précisément parce que nous avons pris nos responsabilités, malgré nos difficultés, que nos revendications auprès de l'Etat sont crédibles et légitimes. Il n'aurait que trop beau jeu de nous le reprocher si nous ne faisons rien.

De plus, il me semble que nous aurions tort de ne pas profiter de la possibilité qui nous est offerte d'obtenir de l'Etat une subvention représentant près de 70 % de la somme nécessaire à l'amélioration de notre réseau de vidéosurveillance.

Cela ne remplacera certainement pas ni le commissariat ni les effectifs de police que nous appelons de nos vœux et plus encore par nos actions de mobilisation, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'y renoncer n'améliorera pas la sécurité de nos concitoyens et ne nous donnera pas plus de garanties quant à l'issue de notre combat !

Le rôle de la police municipale ne se cantonne pas la vidéosurveillance, C'est certes un outil indispensable qui a permis à nos services de faire aboutir plusieurs dizaines d'affaires de délinquances lourdes, telles que des vols, tentative de viol, trafic de stupéfiants...

Un système de vidéo protection similaire a été mis en place par la CAVAM afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la tranquillité et le cadre de vie des citoyens de l'intercommunalité. Cela permis de résoudre près de 138 affaires dont 95 pour infractions à la législation sur les stupéfiants. Il a été noté une baisse de la délinquance en tout genre de 45 % en un an.

Le déploiement de ce nouveau dispositif garanti les libertés fondamentales et le respect de la vie privé de chacun, toutes les images donneront sur des espaces publics. L'accès au centre de supervision fera l'objet d'agrément spécifique et d'un plan de formation intégrant les notions d'enseignement juridique et réglementaire.

Je vous remercie.

Georges Merlot : Sport et patrimoine

Monsieur le maire,

Je veux insister sur deux points. Tout d'abord, pour ce qui est de l'installation de caméras, j'y suis favorable pour éviter la dégradation de nos équipements. Les préconisations de la DDSP concernant le complexe Fréville étaient, de ce point de vue là, tout à fait éclairantes.

Et, c'est le bon sens même, l'argent que l'on n'a pas à dépenser pour réparer les dégradations, on peut l'employer pour mener d'autres actions. Je pense en particulier à celles menées par le service des sports en partenariat avec les associations locales.

Ainsi, en matière de respect, d'apprentissage des règles, de tolérance, de fair play, nous sommes des acteurs et des partenaires forts pour les clubs, comme avec l'opération Basket Fair Play, unanimement reconnu dans le milieu sportif.

Le sport est une bien belle école de la vie. L'école des sports, les clubs, les tournois, les activités de vacances, sont autant de moments qui permettent aux enfants et aux jeunes de trouver des repères.

Et je crois que ces activités, parce qu'elles mêlent souvent les âges ou les niveaux sont aussi de nature à faciliter le vivre ensemble, à recréer du lien social, bref à faire de la prévention !

Monsieur le Maire, chers collègues,

La sécurité est une préoccupation majeure des Pierrefittois. Il est donc légitime que la municipalité s'en préoccupe et prenne des mesures adaptées pour y répondre.

Le développement du dispositif de vidéo surveillance sur notre commune constitue donc une amélioration importante que je voterai donc sans réticence.

Si son efficacité en termes de dissuasion peut être discutée, il est certain que la vidéo surveillance est un outil qui peut être très efficace pour rechercher les auteurs de délits commis sur la voie publique. Pour peu qu'elle soit bien utilisée son efficacité ne se limite pas aux délits commis dans le champ de caméras, en effet l'analyse des images peut permettre d'identifier leurs auteurs lors de leurs déplacements avant ou après les délits. Ceci suppose que se développe au sein des forces de police locales, une culture de l'investigation qui semble encore leur faire défaut actuellement. Chacun de nous connaît des anecdotes d'agressions sur notre commune ou dans les transports en commun pour lesquelles elles n'ont pas eu le réflexe de visionner les bandes enregistrées et ont ainsi plutôt contribué à renforcer le sentiment d'impunité des délinquants.

Je souhaite donc que l'effort consenti par l'Etat et la commune en termes d'investissements soit accompagné d'un programme de formation des forces de police nationale et municipale à l'optimisation de l'utilisation de ces outils et que celles-ci ne soient en aucun cas réduites car la vidéo surveillance ne saurait remplacer la présence humaine qui est nécessaire à son efficacité.

D'autre part, nous savons tous que les préoccupations en termes de sécurité ne sont pas limitées à la délinquance de voie publique. Il existe d'autres causes d'insécurité, plus sociales, que nous ne pouvons négliger : l'insécurité des jeunes au sujet de leur avenir, l'insécurité des actifs au sujet de leur emploi et de leurs revenus, l'insécurité de ceux qui ne comprennent et ne maîtrisent pas les règles et les codes de la société dans laquelle nous vivons...

Face à ces différentes causes d'insécurité, notre municipalité n'est pas restée inactive (développement du centre social Maroc Chatenay Poètes, création d'une régie de quartier, nombreuses activités pour l'enfance et la jeunesse, etc.). Ces réalisations incontestables sont appréciées de ceux qui en bénéficient. Elles favorisent le lien social et permettent aux habitants de rentrer en contact avec les différents acteurs institutionnels sur la base d'un lien de confiance solide grâce au travail quotidien de leurs équipes.

J'en profite pour signaler la réalisation par des jeunes pierrefittois d'une fresque de 28 mètres de long, avec le soutien en partenariat des équipes du club de prévention, des services de la ville et des bailleurs sociaux, qui sera inaugurée demain à 18h au centre social Maroc Chatenay Poètes.

Ces réalisations ne répondent cependant que très partiellement aux besoins des Pierrefittois. Arrivés à la moitié du mandat qu'ils nous ont confiés, nous ne saurions consacrer notre énergie à la seule dénonciation de l'insécurité de voie publique, sans nous brider au motif que ce serait de la compétence de Plaine commune (argument qui nous limite pas en matière de police vis à vis de l'Etat) nous devons aussi dans les 3 années à venir développer des actions positives et pas forcément onéreuses telles que :

- Une politique incisive pour faire respecter les clauses d'insertion contractées avec les entreprises qui interviennent sur le territoire de Pierrefitte et veiller à ce qu'elles bénéficient en priorité aux Pierrefittois.
- Le développement d'action apprentissage de la langue et de la culture française pour les pierrefittois qui ne les maîtrisent pas.
- Le soutien aux jeunes pour les aider à prendre leurs places et à s'insérer dans la vie en utilisant notamment comme moyen le développement volontariste du service civique qui répond aux attentes d'un grand nombre de jeunes, plus de 40000 candidats en France en 2010 alors que moins de 15000 postes ont été proposés au niveau national et à ma connaissance aucun à Pierrefitte.

Tout en apportant, sans réserve, mon soutien à ce nouveau volet d'installation et de développement d'un dispositif de vidéosurveillance sur notre commune, je réitère mon souhait que nous fassions un bilan de notre action depuis le début de notre mandat afin de déterminer un nouveau volet d'actions pour accroître la sécurité des Pierrefittois dans les domaines sociaux, familiaux et économiques.

Je vous remercie de votre attention.

Christian Pernot : Vie associative et habitat

Monsieur le maire,

Je voudrais juste dire que ça m'énerve toujours un peu quand on oppose la vidéoprotection et la prévention. C'est comme si on essayait de nous expliquer qu'installer une caméra, ce n'est pas faire de la prévention ! Je crois sincèrement qu'il y a deux formes de délinquance. La vraie, la grande, c'est celle qui ne peut être contrée que par des moyens de police nationale suffisants, et par une réponse pénale adaptée. Pour celle là, c'est vrai, les caméras n'ont de vertu qu'au titre d'éléments de preuve, d'où l'intérêt de les implanter dans des lieux de passage stratégiques.

Mais, il y a l'autre, la presque délinquance en devenir. Dit comme ça, ça fait bizarre. Je peux être plus clair. C'est tous les petits c ... à qui personne n'ose jamais rien dire, et qui, au moment de faire leurs âneries se disent d'abord "pas vu, pas pris, pas puni". Pour eux, les caméras sont utiles, parce qu'elles les invitent à aller voir ailleurs, tout comme est aussi utile le fait de croiser les équipes de la police municipale. On n'est pas au far west, leur première fonction est dissuasive. Le but, ça n'est pas d'enregistrer les délits, c'est d'empêcher qu'ils se produisent. Les caméras seraient utiles pour les bandes rue de Paris, les vols en groupe à Intermarché ou les squats sur la terrasse Jaurès.

C'est un tout. C'est exactement comme lorsque l'on demande aux bailleurs de sécuriser les accès des résidences ou améliorer l'éclairage. C'est pour ça aussi qu'il y a des réunions régulières avec et entre les gardiens. Ça participe de l'échange d'expérience et il y a également des sessions à l'AFPAD pour être mieux formés.

Et puis, je crois que nous devons aussi nous féliciter du dynamisme des associations locales, car elles créent du lien social et oeuvrent au rapprochement et à la compréhension des différentes cultures,. La ville les soutient du mieux qu'elle peut, me semble-t-il tant par les subventions que par le prêt de salle et l'appui logistique. Mieux se comprendre, c'est aussi vivre plus sereinement au quotidien.

Dernier point, je pense que l'un des facteurs qui permet de faire reculer les incivilités et qui remplit un rôle important en matière de prévention, ce sont les opérations ANRU tant au niveau du bâti que de la voirie – comme aux Poètes où monsieur le maire a dû batailler ferme pour imposer une voie traversante facilitant le passage de la police et des pompiers ... comme s'il n'était pas évident qu'en reproduisant l'erreur de l'enclavement, les problèmes allaient fatalement perdurer et s'amplifier !

Bref, faire reculer les zones d'ombre, c'est faire reculer la délinquance et dissuader ceux qui seraient tenté d'y recourir de passer à l'acte. Il me semble que, en terme de prévention, ça n'est déjà pas si mal ...

Evelyne Dupont : Enfance et vie scolaire

Monsieur le maire,

Je tiens à rappeler l'engagement de la ville auprès des enfants et adolescents en matière de prévention.

Je voudrais citer tout d'abord l'accompagnement scolaire dispensé par le service enfance, qui ne permet pas seulement aux enfants de bénéficier d'un soutien scolaire mais surtout d'apporter un soutien nécessaire à une bonne intégration sociale, à l'apprentissage de la citoyenneté, à l'autonomie et au savoir vivre, un accompagnement qui vise également à éviter un décrochage scolaire précoce et à renforcer les liens avec les parents.

Dans le même ordre d'idées, le P.R.E, dispositif destiné aux jeunes en souffrance et pour lequel intervient une équipe de professionnels spécialisés. Le PRE crée du dialogue et du lien social. Il a pour mission d'accompagner les enfants et adolescents vers la réussite éducative au sens large du terme, d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif, de proposer des activités socialisantes, de favoriser l'accès aux soins et aux préventions de toutes sortes.

Ces actions ne sont pas sans rappeler, celles portées, dans le secteur de la petite enfance, par ma collègue Fanny Younsi avec les LAEP lieux de vie axés sur l'autonomie et la socialisation de l'enfant mais aussi lieux d'échanges pour les adultes. .

Dans ces dispositifs préventifs, l'aide à la parentalité joue un rôle fondamental pour le développement de l'enfant et l'harmonie des familles. Il semblerait qu'il soit de moins en moins évident d'exercer pleinement la fonction de parent. Combien se disent être "dépassés" par les événements ! Il n'y a pas de mystère : un enfant qui vit dans le mal être ou dans un cadre familial est trop fragile, risque de désertier l'école en grandissant, avec toutes les conséquences que l'on connaît.

Pour les adolescents, le P.R.E intervient en s'associant à plusieurs dispositifs.

D'une part aux GAIN (groupe d'aide à l'insertion) de Neruda et de Courbet, qui diagnostiquent les décrochages précoces et décident de remédiations par des actions concertées.

Le PRE intervient dans des groupes de paroles pour prévention des conduites à risque, mais aussi avec le groupe remobilis'action où se travaille l'estime de soi.

Avec l'équipe du PIJ, le PRE aide à la recherche d'affectation scolaire ou de formation.

Enfin, il intervient pour l'action du Fil continu qui concerne les élèves exclus, dispositif piloté par l'AFPAD au sein de nos trois collèges.

En 2010, le PRE a touché 150 jeunes et 90 parents.

L'AFPAD, quant à elle, largement reconnue au-delà des frontières communales, mène aussi d'autres actions d'éducation à la citoyenneté en direction des

établissements scolaires. Pour exemple la formation d'enfants médiateurs à Joliot-Curie ou dans les collèges, elle organise différentes visites d'institutions dont les services de la mairie. Je pense qu'en matière de prévention, cette association remplit tout à fait, à nos côtés et aux côtés de la communauté éducative, son office de prévention. Il semblerait que ce point de vue soit largement partagé ici puisque nous lui avons attribué une subvention de 95 000 € lors du conseil municipal du 7 avril !

Je souhaite évoquer également les activités sportives et culturelles de la ville mais aussi, les séjours vacances et classes découvertes, qui par le choix des prestataires que nous avons fait, respectant des valeurs et objectifs éducatifs, ils contribuent amplement à la prévention. Le projet éducatif global en cours d'élaboration met l'accent sur cette priorité. Le conseil des collégiens, quant lui, a un rôle important à jouer dans ce combat.

Monsieur le maire, je me réjouis des actions de prévention et de citoyenneté menées à destination des enfants et des jeunes, grâce à l'engagement de notre ville, du département ou des associations.

Cependant, par conviction tant personnelle que professionnelle, je pense que, dans ce rôle de prévention pour éduquer des citoyens en devenir, l'acteur privilégié devrait être l'Ecole.

Cela suppose des moyens et des enseignants en nombre suffisant, formés spécifiquement pour aider le nombre croissant d'enfants en souffrance ou en déviance. Malheureusement, les politiciens qui nous gouvernent n'ont pas saisi l'enjeu.

Je comprends et partage pleinement l'inquiétude des parents qui appréhendent le devenir de leurs enfants, parents révoltés par la baisse des moyens et à la suppression programmée de postes d'enseignants ! C'est pourquoi je salue l'initiative du collectif des parents d'élèves et de la FCPE qui organise demain soir à Anatole France une nuit des écoles. Je me ferai un devoir d'y participer et j'y invite mes collègues élus pour qui la prévention est une priorité.

Intervention de Michel FOURCADE

Maire de Pierrefitte

Conseiller général

Conseil municipal du 19 mai 2011

Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux d'avoir entendu de nombreuses interventions sur cette délibération. Elles sont la démonstration, mais je n'en doutais pas, de la vitalité de notre vie démocratique et il faut s'en réjouir.

Tous les avis sont bons à entendre et j'ai écouté avec attention ce que chacun a à dire sur ce sujet car je ne prétends pas en matière de sécurité avoir la science infuse ou la solution miracle.

Dans le même temps, j'observe ce que font les autres communes aux alentours et surtout j'écoute les pierrefittois et les pierrefittoises pour qui le sujet de la sécurité est une priorité. Ils ne manquent pas de nous le rappeler à chaque réunion de quartier où de nombreux élus peuvent les entendre évoquer leurs problèmes quotidiens de sécurité.

Quelque soit l'ordre du jour, depuis que nous avons mis en place ces réunions de quartier, le thème de la sécurité revient systématiquement et occupe un temps important de nos réunions.

Ce que la population nous rapporte régulièrement sur ce sujet doit donc nous inviter à être le plus humble possible sur les

questions de sécurité : nous n'avons pas la baguette magique qui, par des moyens humains ou technologiques, permettrait de résoudre tous les problèmes du jour au lendemain.

Par contre, nous avons été élus pour faire avancer les choses, défendre les intérêts de notre ville et de ses habitants auprès du gouvernement et de ses représentants.

C'est pourquoi en matière de sécurité, je me veux avant tout pragmatique et non idéologue. Je n'ai qu'un seul fil conducteur, c'est l'efficacité de l'action au profit des habitants après avoir bien écouté ce qu'ils souhaitent.

La vidéosurveillance c'est un outil : la condamner par principe, c'est de l'idéologie, en faire la solution absolue c'est un rêve éloigné de la réalité du terrain.

Ma position est très claire sur le sujet : oui à la vidéosurveillance quand c'est utile et justifié, non à la vidéosurveillance comme solution miracle. C'est pourquoi il ne s'agit pas de multiplier partout les caméras mais les positionner dans les lieux cruciaux de la ville.

Et elle est pleinement efficace si elle est accompagnée des moyens humains qui permettent l'intervention, l'enquête et l'élucidation. C'est pourquoi j'assume les recrutements nécessaires à la police municipale qui permettent le bon fonctionnement du dispositif mais que cela n'exonère en rien les insuffisances de l'Etat en la matière sur lesquelles tous les membres de la majorité devraient concentrer l'essentiel de leurs critiques.

Non, se faire subventionner le déploiement limité de caméra de vidéosurveillance, ce n'est pas faire le jeu de la droite car de nombreuses villes de gauche se sont déjà engagées dans la vidéo surveillance. Les tailles ne sont pas comparables mais à Lille, ce sont 4500 caméras qui sont déployées et la ville de Paris prévoit d'installer 1226 caméras dans les rues de la capitale d'ici à la fin 2012. Elles viendront s'ajouter aux 300 caméras déjà en place, aux 9500 de la RATP et de la SNCF, et aux quelque 20 000 caméras privées ainsi qu'aux 114 du Parc des Princes.

L'urgence des questions de sécurité et les attentes de la population sont telles que même les villes, dans notre département, qui hier encore, étaient les plus opposées à la police municipale sont en train de les mettre en place ou réfléchissent à les créer.

Non, se faire subventionner le déploiement limité de caméra de vidéosurveillance, ce n'est pas faire le jeu de la droite comme certains veulent nous le faire croire. Aujourd'hui, nous pouvons tous regretter amèrement de ne pas s'être, en temps voulu, raccroché suffisamment aux dispositifs de ZUS et de Zones Franches ou de ZEP : ce sont aujourd'hui des moyens humains et financiers qui nous font cruellement défaut et dont notre population a pourtant fortement besoin.

Des subventions importantes sont à notre disposition : puisque la population demande de la vidéosurveillance et que celle-ci peut être utile dans certaines circonstances, il serait absurde de ne pas profiter des dispositifs existants dont rien n'assure la

pérennité. L'histoire ne repasse les plats et en tant que Maire je me dois de profiter des opportunités lorsqu'elles se présentent.

En ce moment même, nous nous positionnons sur un appel à projet afin de profiter d'une partie des 800 000€ prévus dans notre département en faveur de la politique de prévention. Au départ, j'ai demandé à l'administration de travailler au plus vite pour voir si le projet de correspondants de soirée pouvait profiter de ces nouveaux crédits. Au vu de l'étroitesse de l'enveloppe, cela n'est pas possible mais d'autres actions de prévention pourront en profiter. Être pragmatique, c'est tenter de profiter des dispositifs qui existent, ce qui ne nous empêche pas en tant que politique d'espérer et de demander de nouveaux dispositifs en faveur de la prévention.

Une dernière fois, non, non, se faire subventionner le déploiement limité de caméra de vidéosurveillance, ce n'est pas faire le jeu de la droite car comme l'ont souligné un certain nombre d'élus, à Pierrefitte, nous essayons d'avancer sur nos deux jambes sur ce sujet : prévention et sécurité et pas seulement la répression même si elle est nécessaire.

La prévention ce n'est pas qu'un mot à Pierrefitte comme certains veulent le faire croire avec un vrai manque de respect pour les acteurs même de la prévention en action sur notre territoire. Dans notre ville, comme les élus l'ont rappelée, la prévention, c'est une réalité bien établie.

En terme de prévention et de sécurité, il est toujours possible de faire mieux et il est tout à fait légitime de vouloir le meilleur pour notre population. C'est en ce sens que j'entends les propositions intéressantes de nos partenaires écologistes et

communistes. Même si je ne partage pas l'ensemble de leur intervention, je soutiens leur volonté de renforcer la prévention.

Comme vous je conteste l'orientation sécuritaire du gouvernement : en matière de crédit c'est à dire dans le F.I.P.D, que prévoit le Gouvernement pour la prévention ? Presque rien. Pour la médiation ? Presque rien. Pour les travailleurs sociaux en commissariat ? Rien. Et pour l'aide aux victimes ? Rien.

Je vous le dis clairement, pour ma part, je souhaite tout renforcer : la prévention et la présence de forces de police sur la ville.

En effet, des effectifs de Police nationale sont indispensables, c'est tout le sens de notre mobilisation depuis février pour obtenir des renforts sur notre territoire, une unité de proximité et un commissariat à Pierrefitte.

Des centaines de personnes se sont mobilisés lors des marches et rassemblements, plus de 450 lettres adressées à Claude Guéant ont déjà été signées. Seule une mobilisation continue nous fera entendre du gouvernement.

Vous pouvez compter sur moi pour leur dire avec force le 9 juin puisque je me rendrai avec les pierrefittois Place Beauvau où je serais reçu par le conseiller police du ministre de l'Intérieur. Je lui remettrai à cette occasion les lettres-pétitions. Je lui ferais part des nombreuses revendications des habitants de notre ville et lui rappellerais l'urgence à agir.

Je souhaite donc un vrai renforcement de la police nationale sur la ville mais j'espère aussi dans le même temps un

renforcement de la prévention : c'est pourquoi j'ai demandé la mise en place d'une troisième équipe de prévention dans le centre de la ville. Mais je serais également le premier à me tourner vers le Préfet si jamais le FIPD répondait à l'avenir à de nouvelles logiques politiques. Pour être clair, je soutiens totalement l'initiative et le travail de [redacted], ancien maire adjoint de Rennes, pour permettre au FIPD de financer plus la prévention et en particulier les correspondants de soirée.

Vous l'avez compris, c'est la politique globale du gouvernement qui est à réorienter d'urgence en 2012. Ce constat vaut pour la politique locale de sécurité comme pour l'Education ou bien d'autres services publics.

Le combat politique de la gauche rassemblée consiste donc à définir d'autres priorités pour les années à venir. Il faut en finir avec les suppressions de postes au sein de la police nationale comme de l'Education nationale et il faut redonner une plus grande place à la politique de prévention au niveau national.

Ne nous mentons pas : je n'espère rien d'ici mai 2012. C'est lors des présidentielles de l'année prochaine que cela va se jouer.

2012 est une date importante pour Pierrefitte car elle doit être l'occasion de remettre dans le droit chemin un politique gouvernementale dont les habitants de notre ville subissent au quotidien les conséquences en matière de service publics.

Il faut garder espoir pour 2012 car c'est la gauche rassemblée qui est à l'origine de la plupart des grandes innovations

récentes en matière de sécurité avec l'îlotage, la police de proximité, les adjoints de sécurité, ou les contrats locaux de sécurité.

En 2012, j'espère que la gauche, de retour au pouvoir, pourra comme elle l'annonce donner une plus grande place à la prévention et concentrer les moyens sur des « zones de sécurité prioritaires », c'est à dire les territoires défavorisés comme le nôtre.

Comme je le fais aujourd'hui, je n'hésiterais pas à utiliser les nouveaux dispositifs de prévention et de sécurité mis en place par un gouvernement de gauche s'ils vont dans le sens de ce que souhaitent les habitants de notre ville et qu'ils leur apportent au final, une plus grande sécurité au quotidien.

Je vous remercie.

Renforcer la sécurité à Pierrefitte : L'Etat doit entendre les revendications des pierrefittois

Le dernier rapport du Médiateur de la République, Jean-Paul Delevoye, ancien Ministre de la publique, et de la [Réforme de l'État](#) dans les deux premiers gouvernements [Jean-Pierre Raffarin](#), dresse un constat sévère à l'encontre de la politique menée par la droite depuis plusieurs années.

A la lecture de ce rapport, on comprend que répondre aux besoins et attentes des citoyens et assurer l'égalité d'accès aux services publics est aujourd'hui impossible faute de moyens. La « révision générale des politiques publiques » a eu pour principale conséquence une « dégradation des conditions de travail pour les agents et une mise en péril de la qualité des services rendus à l'usager ».

Ce constat vaut pour la politique de sécurité comme pour l'Education ou bien d'autres services publics.

En effet, la Police Nationale subit directement les conséquences de la Revue générale des politiques publiques qui se traduit par la suppression de **13.000** postes de policiers en France.

Les personnels dits actifs, hors adjoints de sécurité, sont 117 925 soit exactement 12 891 de moins qu'en 2002 !

Comme pour le non remplacement des professeurs, les conséquences se font sentir dans le quotidien des français et des habitants de notre ville.

A Pierrefitte aussi, les effectifs de Police sont moins nombreux qu'en 2002 alors que la population a fortement augmenté...

Nous ne pouvons nous résoudre à accepter ces choix politiques qui sont lourds de conséquences pour notre quotidien.

C'est pourquoi depuis trois mois maintenant, les élus et la population sont fortement mobilisés afin d'obtenir de l'Etat des moyens supplémentaires pour permettre un fonctionnement normal du service public exercé par la Police Nationale.

L'Etat doit répondre à nos besoins qui sont : un renforcement le plus rapide possible des effectifs de police du commissariat de Stains-Pierrefitte, une brigade spéciale de terrain pour permettre une plus grande présence au quotidien des forces de l'ordre et l'installation d'un commissariat à Pierrefitte.

Ce renforcement de l'action de la Police nationale est le seul moyen de répondre à l'aggravation des problèmes auxquels nous sommes confrontés depuis plusieurs mois.

Comme la sécurité des Pierrefittois est l'affaire de tous, le maire et la municipalité n'ont pas hésité à prendre rapidement leurs responsabilités. Dans le cadre de ses compétences, la ville s'est engagée dans un renforcement de la police municipale et dans le déploiement de caméra de vidéosurveillance dans les endroits les plus sensibles de la ville. Ces mesures n'exonèrent en rien l'Etat de ses responsabilités. Au contraire, il se doit de déployer les moyens correspondant pour valoriser l'effort de notre collectivité.

Face à l'urgence de la situation, nous demandons donc au Ministre de l'Intérieur :

- de recevoir la délégation pierrefittoise qui se rendra à sa rencontre Place Beauveau le 9 juin 2011 pour lui remettre les centaines de pétition signées par les habitants et,
- de s'engager immédiatement dans une politique de rattrapage des effectifs de police sur notre territoire.